

Faire primer la liberté religieuse?

Gregory Baum

Numéro 765, juin 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/69295ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Baum, G. (2013). Faire primer la liberté religieuse? *Relations*, (765), 4–5.



Faire primer la liberté religieuse?

La création du bureau fédéral de la liberté religieuse soulève de vives inquiétudes quant à sa raison d'être et ses objectifs.

GREGORY BAUM

L'auteur est théologien

La fondation du Bureau de la liberté religieuse par Stephen Harper, en février dernier, n'est pas une surprise. Dès l'élection fédérale de mai 2011, M. Harper avait annoncé que la défense de la liberté religieuse dans le monde serait une priorité de la politique étrangère de son gouvernement. Il se disait profondément ému par les privations et les persécutions infligées aux minorités religieuses dans un grand nombre de pays.

En octobre 2011, le ministre des Affaires étrangères, John Baird, avait tenu à huis clos une première consultation à laquelle étaient invités des représentants chrétiens et juifs, proches du gouvernement conservateur. L'absence de représentants des autres religions et des organisations laïques qui, comme Amnistie internationale, dénoncent la persécution religieuse depuis des années, avait été vivement critiquée. M. Baird avait répliqué que le Bureau ne privilégierait pas les

minorités chrétiennes mais défendrait la liberté religieuse de tous les croyants ainsi que la liberté de conscience des non-croyants. Pour afficher son respect pour le pluralisme religieux, M. Harper a invité des représentants de toutes les grandes religions à la cérémonie d'inauguration du Bureau de la liberté religieuse, le 19 février 2013.

On est cependant en droit d'être encore profondément préoccupé. On rappellera qu'un bureau semblable a été créé aux États-Unis sous le gouvernement Clinton, en 1998, et qu'il est souvent accusé de défendre principalement les droits des minorités chrétiennes et la liberté des missionnaires évangéliques. Par ailleurs, le fait que le gouvernement Harper ait fermé l'agence Droits et Démocratie et l'ait en quelque sorte remplacée par le

Bureau de la liberté religieuse suggère que ce gouvernement s'intéresse moins à la défense des autres droits humains. Le gouvernement est-il en train de hiérarchiser les droits en attribuant une priorité à la liberté religieuse, cautionnant ainsi certains pays qui, au nom de la religion, ne respectent pas les droits humains et maintiennent les femmes dans un statut inférieur?

Défendre la liberté religieuse sera une priorité de la politique étrangère du gouvernement Harper. Mais quelle est actuellement la politique étrangère du Canada? Le gouvernement voit d'un mauvais œil les organisations canadiennes qui, actives dans le tiers-monde, promeuvent la justice et s'opposent aux politiques néolibérales. Il a coupé les fonds à Alternatives, Kairos et à Développement et Paix, entre autres. La coopération internationale appuyée par le gouvernement ne favorise plus les mouvements sociaux présents dans ces sociétés appauvries: le soutien est maintenant donné aux organisations caritatives qui coopèrent avec les entreprises canadiennes, les compagnies minières, par exemple. On se souviendra de Bev Oda qui, alors qu'elle était ministre des Affaires étran-





gères, répondit à un journaliste qui lui demandait quelle distinction elle faisait entre la politique étrangère et commerciale du Canada et l'aide au développement: «Je n'en fais pas.»

On est ainsi en droit de se demander si la défense de la liberté religieuse, devenue partie intégrante de la politique étrangère du gouvernement Harper, ne viserait pas plutôt l'intérêt économique et politique du Canada. Le nouveau Bureau refusera-t-il alors

de critiquer l'oppression de minorités religieuses en Chine et en Arabie saoudite, étant donné que ces pays sont d'importants partenaires commerciaux du Canada?

On peut aussi se demander si certains aspects de la politique étrangère du gouvernement conservateur n'ont pas pour but de s'attirer les votes de certains groupes. L'appui sans réserve du Parti conservateur à l'État d'Israël, indifférent aux droits humains des Palestiniens, a persuadé en effet un

pourcentage considérable de juifs de voter pour lui. Le Bureau de la liberté religieuse ne tenterait-il pas de créer le même effet du côté de certains groupes évangéliques ou de communautés d'immigrants qui ont expérimenté la discrimination religieuse dans leur pays d'origine?

L'ambiguïté des visées du Bureau de la liberté religieuse nous force à suivre de près l'activité de ce nouvel organisme gouvernemental. ●

Eau vs pétrole en Gaspésie

La menace que fait peser Pétrolia sur l'eau mobilise des citoyens et les élus municipaux de Gaspé.

RITA GAGNÉ

On connaît depuis longtemps le potentiel pétrolier de la Gaspésie. Ces dernières années, des compagnies investissent pour relancer l'exploration et l'exploitation de gisements dans la région. L'un de ces gisements, exploité par la compagnie Pétrolia, est situé près du secteur habité de Haldimand, dans le grand Gaspé, ce qui inquiète vivement les résidents. Le comité de citoyens Ensemble pour l'avenir durable du grand Gaspé s'est ainsi formé, en 2012. Une de ses premières actions a été de présenter une pétition à l'Assemblée nationale du Québec demandant un moratoire permanent sur la fracturation hydraulique.

En décembre 2012, la Ville de Gaspé s'est dotée d'une réglementation pour mieux protéger les sources d'eau potable à l'intérieur de ses limites territoriales, n'ayant pas obtenu les garanties suffisantes de Pétrolia à cet effet. Une bonne partie de la population a appuyé cette décision. D'autres villes ont depuis adopté un règlement similaire.

Mus par un sentiment de prudence et de responsabilité, les citoyens qui s'opposent à l'exploitation des gisements veulent s'assurer qu'aucune fracturation hydraulique ne polluera les eaux potables, ni celles des rivières et de la baie. Ils demandent que la non-nocivité des matières utilisées pour extraire le pétrole soit garantie et qu'un dédommagement suffisant soit prévu en cas d'accident écologique; ils veulent aussi pouvoir compter sur des redevances et des emplois significatifs pour la région.

La compagnie Pétrolia a menacé quant à elle de recourir aux tribunaux pour défendre ce qu'elle considère être des droits acquis en vertu de la *Loi sur les mines* – complètement anachronique. Le gouvernement a certes promis une nouvelle loi, mais elle tarde à venir et les attentes sont énormes. Chose certaine, de nombreux citoyens au Québec ne veulent pas d'une société régie par les seules lois du commerce sans égard pour la qualité de vie de la population.

Certes, d'autres personnes, au nom de la création d'emploi et du déve-

loppement économique de la région, ont choisi de signifier leur appui à la compagnie pétrolière. Deux types de solidarités se manifestent dans la région: l'une en faveur de la protection de l'eau potable et l'autre en faveur de l'exploitation du pétrole. Mais pourquoi faudrait-il choisir entre l'or bleu et l'or noir? Ces deux symboles indiquent la vraie lutte à mener: celle qui consiste à conjuguer, avec équilibre, les valeurs humaines et l'économie, à inventer ensemble des alternatives pour assurer les besoins en énergie dans le respect de l'écologie, de l'eau notamment. Des forums se tiennent actuellement, réunissant des gens de tous les horizons en vue d'arrimer les deux solidarités.

La lutte des citoyens qui s'opposent aux pétrolières est amplifiée par un haut taux de chômage et un nombre élevé de prestataires d'allocations sociales dans la région. Ça crève les yeux et le cœur. Que de richesses est-on venu exploiter ici... pour ne laisser que des fermetures d'usines! Après les richesses de la mer, des montagnes et du vent, on convoite maintenant celles du sous-sol.

L'enjeu majeur est donc de pouvoir échanger sur les visions d'avenir et les

L'auteure est membre
du comité citoyen
Ensemble pour
l'avenir durable
du grand Gaspé